

ncite de ce ministère qui entre, de plein droit, dans la trilogie des ministères ordonnés, sans appartenir, pour autant, au ministère des pasteurs (évêques, prêtres)?

Interrogations pastorales : comment situer la mission des diacres devant l'essor actuel « des ministères laïcs » et au sein des nouvelles structures de la vie ecclésiale ?

La baisse numérique des prêtres – largement évoquée dans le dossier de *La Croix* – pose de nouvelles questions sur la place spécifique des diacres. La tentation est grande de confier aux diacres la fonction d'animateurs de paroisses : célébrations dominicales de la Parole, obsèques, vie liturgique et sacramentelle, etc. Le diaconat garde-t-il encore une spécificité s'il peut glisser vers des tâches de présidence et de rassemblement de la communauté ? Si une telle pratique prenait de l'ampleur, ne risquerait-elle pas de mettre le ver dans le fruit du diaconat ?

Autre question : existe-t-il, en France, une véritable pastorale de l'appel au diaconat ? Ce qu'on dénomme « la pastorale des vocations » se borne à l'appel de jeunes célibataires au presbytérat. À l'assemblée

épiscopale de Lourdes en 1996, les évêques demandaient que « les communautés chrétiennes fassent connaître des hommes qu'elles estiment aptes à recevoir l'ordination au diaconat ». Cet appel semble avoir eu peu d'échos ! Peut-être le jour viendra où chaque diocèse constituera des équipes d'appel, pour présenter aux

évêques d'éventuelles candidatures au diaconat, voire au presbytérat, dans le cas où l'accès à ce dernier ministère serait ouvert à des « *virii probati* », c'est-à-dire à des hommes qui ont fait leurs preuves.

Tout ceci nous invite à mieux prendre conscience de la spécificité du diaconat en notre temps et de son importance pour la mission de l'Église. Il est devenu traditionnel de relever trois composantes essentielles de ce ministère : l'ordination, le ministère du service, la lettre de mission.

« La présence des diacres permanents dans la vie professionnelle, l'action sociale et caritative, prend aujourd'hui une importance singulière, à la rencontre "des périphéries", selon l'appel insistant du pape François. »

(*Lumen gentium* n° 29), du ministère des « pasteurs ». Il n'est pas d'abord lié à la présidence de la communauté, à son fondement structurel, mais à sa manière d'être, à son identité, à la suite du Christ serviteur.

L'ordination diaconale confère « le ministère du service ». Certes, l'appel au service est déjà au cœur de la

vocation baptismale et de la mission de l'Église. C'est bien pourquoi le diaconat s'inscrit dans l'ordre du « signe », au sens sacramentel du terme. « Le signe » n'exclut pas, n'absorbe pas. Il rappelle, il stimule, il éveille. Tous sont serviteurs, quelques-uns sont diacres.

La lettre de mission, signée par l'évêque et remise au diacre est bien plus qu'une simple nomination ou affectation. Elle prend, ici, d'autant plus d'importance que la notion de service ouvre un large horizon avec différentes missions possibles. Elle est en lien avec l'ordination qu'elle détermine ; elle fonde, pour sa part, le ministère diaconal.

La présence des diacres permanents (la plupart sont mariés) dans la vie professionnelle, l'action sociale et caritative, prend aujourd'hui une importance singulière, à la rencontre « des périphéries », selon l'appel insistant du pape François. Les besoins dépassent tout ce que l'on peut imaginer. « La souplesse » relative qui caractérise ce ministère permet de répondre à une grande diversité de besoins. Le diaconat a de l'avenir si l'on croit que « pour l'Église, l'option pour les pauvres est une catégorie théologique avant d'être culturelle, sociologique, politique ou philosophique » (pape François, *Evangelii gaudium*, n° 198).

Ces réflexions laissent bien des questions ouvertes. Seule l'expérience concrète de la vie diaconale permettra une expression plus adéquate de ce ministère. De plus, n'est-ce pas le propre « d'un ministère de service » de garder une grande souplesse d'adaptation et de renouvellement ?